

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2016

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, HAZARD Jean, DUMENY Catherine, MUHLENHOVER Danièle, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

Absent :

Secrétaire de séance : DUMENY Catherine

Convocation : 23/02/2016

Affichage : 08/03/2016

Présentation du syndicat intercommunal des eaux Laffon de Ladebat

Mme le Maire ouvre la séance et donne la parole à M. JACQUEMIN Lionel, Président du syndicat intercommunal des eaux Laffon de Ladebat pour une présentation de la structure.

M. JACQUEMIN expose à l'assemblée le SIELL :

- ses compétences et son mode de gestion (établissement public constitué de 43 communes)
- son territoire
- son organigramme
- ses infrastructures de pompage et de stockage
- ses tarifs (abonnement et consommation)
- ses conditions actuelles d'adhésion

N° 01-2016 : Concours receveur municipal – Attribution indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 et fixant les modalités de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide par 7 voix :

D'accorder à Mr VAUCHER Yannick, receveur municipal pour l'année 2015 l'indemnité qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, au taux de 100 % soit un montant brut de 137.93 euros.

N° 02-2016 : Destination des coupes de bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :
Parcelles n° : 10 – 11 – 12 - 22 -23

En outre, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La vente sur pied des parcelles 10 – 11 et 12 au printemps 2016
- L'exploitation en régie des arbres de futaie, et la vente des grumes dans les parcelles 22 et 23
- Les grumes seront vendues façonnées par les soins de l'ONF. Le Conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.
- La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et, éventuellement, des houppiers, dans les parcelles 22 et 23

Conformément aux articles L 243-1 et L243-2 du Code Forestier, le conseil municipal :

- Décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouages, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M.MARCUS Hubert

M. HAZARD Jean

Mme DUMENY Catherine

Et fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 30/04/2017
- le délai de vidange au 30/09/2017

N° 03-2016 : Vote subventions année 2016

Le Maire présente à l'assemblée diverses demandes de subventions émanant d'associations pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 4 voix pour, décide de retenir les associations ci-après dénommées et fixe le montant des subventions allouées :

- Restos du cœur 100 euros
- ADMR 200 euros
- Association mains et merveilles 100 euros
- Coopérative scolaire de l'école de Vigneulles (sur présentation d'un projet) 100 euros

N° 04-2016 : Convention relative à la capture et au transport des animaux errants

Mme le Maire informe l'assemblée que pour bénéficier des services du SDIS pour la capture et le transport des animaux errants, il convient d'établir une convention définissant les actions et les modalités de mise en œuvre des transports et captures d'animaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la dite convention.

Etude devis pour nettoyage dépôt sauvage

Mme le Maire présente un devis du Chantier école de Vigneulles pour l'évacuation des déchets provenant d'un dépôt sauvage situé en bordure de la petite route menant à Saint-Mihiel pour un coût de 524 euros TTC.

Le Conseil Municipal, considérant le coût élevé de la prestation envisage le nettoyage de la partie visible par des bénévoles de la commune. Il est convenu qu'une visite sur site s'impose avant d'entreprendre les travaux.

Orientations budgétaires 2016

- Achèvement de la réfection du mur du presbytère à Varvinay (côté Husson)
- Réfection du mur de soutènement de la route à Senonville sur toute sa longueur
- Création d'un escalier à la mairie pour dépôt des archives à l'étage
- Achat d'une imprimante, copieur, scan
- Elaboration du plan de zonage d'assainissement
- Mise en place d'un PLU sur le territoire communal
- Solde de l'étude diagnostic du réseau et des ouvrages d'eau potable (service des eaux)

Questions diverses :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. SOMEIL Guy, à sa demande, cessera ses fonctions d'adjoint technique au sein de la commune à compter du 31 mars 2015, au terme de son contrat.

Un pot de départ dont la date reste à définir sera organisé, les habitants de la commune seront conviés.

Pour pallier à ce départ, Mme le Maire propose que les travaux d'entretien divers programmable pourraient être réalisés par le Chantier école de Vigneulles, en ce qui concerne les autres travaux l'employé communal de la mairie de Buxières pourrait être mis occasionnellement à la disposition de la commune moyennant un tarif horaire de 15 euros. Pour le ménage de la mairie et des églises, prévoir éventuellement de recruter un agent contractuel. La durée hebdomadaire restant à définir.

N° 01-2016 : Concours receveur municipal – Attribution indemnité

N° 02-2016 : Destination des coupes de bois

N° 03-2016 : Vote subventions année 2016

N° 04-2016 : Convention relative à la capture et au transport des animaux errants

Liste des Conseillers Municipaux

Nom	Signature
MARCUS Martine	
DUMENY Catherine	
MUHLENHOVER Danièle	
MARCUS Hubert	
HAZARD Jean	
HAZARD Guy	
NICOLAS Christophe	